

# **Guide de dépenses du district 61- Années 2010-2011**

---

## **Membres de la haute direction du District 61**

Ce document s'appuie sur les politiques et les directives de Toastmasters International et sert de guide aux officiers du district 61. Il décrit les critères d'admissibilités pour la soumission et l'approbation des demandes d'indemnité de frais remboursables. Le District 61 remboursera tous frais raisonnables encourus afin d'effectuer une activité reliée à Toastmaster (incluant les sessions de Leadership, concours de Division, les déjeuners de leadership, l'académie de développement de leadership, les ateliers de concours, les sessions de formation, etc.).

## **Quelques règlements à respecter**

### **Pré-approbation**

Tous frais de plus de 25,00 \$ canadiens doivent être approuvés au préalable par le gouverneur de district. Les dépenses doivent être déclarées au titre d'une des rubriques contenues dans le budget du district.(Voir Annexe A)

Pour toutes activités reliées à Toastmaster, un formulaire de Budget d'événement (Voir Annexe B) doit être complété et pré-approuvé par la Vice-Gouverneure à la formation, Mme Beverley Miranda.

### **Documentation à l'appui**

Tous les frais de demandes de remboursement doivent être accompagnés de pièces-justificatives, y compris tous les reçus détaillés originaux. IMPORTANT : Aucun remboursement ne se fera sans l'appui de reçus détaillés. Les photocopies des originaux seront acceptées pour le téléphone et les factures de carte de crédit.

### **Les achats en dollars américains**

Les réclamations pour les achats en dollars américain doivent être accompagnées d'un reçu officiel détaillant le taux de conversion en dollars canadien (état de compte de carte de crédit ou de reçu pour l'échange en dollar américains de la Banque). Les mêmes règles s'appliquent aux réclamations pour l'emballage et l'acheminement de documents au quartier général de Toastmasters. Si le reçu est manquant, le calcul de l'échange se fera selon le taux d'échange au jour du remboursement. Les demandes d'achats originaux des États-Unis, seront remboursées en dollars américains ou dollars canadiens selon le cas.

### **Dépenses de voyage**

Seul, le kilométrage en voiture nécessaire à la participation à une réunion du Comité exécutif du district ou une autre activité reliée au district tenu dans une autre ville sera remboursé. Les dirigeants du district sont tenus de payer pour leurs propres frais de transport pour assister aux affaires du district qui ont lieux au sein de leur propre ville ou de la région métropolitaine.

Une seule demande par voiture est autorisée. Le covoiturage est fortement encouragé !

Le remboursement est de 0,25 \$ en argent canadien par kilomètre. Pour les Toastmasters vivant aux États-Unis, il s'agit de convertir les milles en kilomètres au taux de 1,6 milles par kilomètre : par exemple, 10 milles correspondent à 16 kilomètres.

Les gouverneurs de secteur sont tenus de visiter chaque club dans leur région au moins deux fois par an. Des visites plus fréquentes sont encouragées, mais seulement deux visites par club par année seront remboursées par les fonds du district.

Les visites de clubs par le gouverneur de division ne sont pas obligatoires mais leur présence est fortement encouragée. Cependant, le remboursement au gouverneur de division pour leurs visites aux clubs doit être approuvé par le gouverneur de district. Pour être admissible à un remboursement, chaque voyage doit être supérieur à 100 kilomètres.

Les frais d'hébergement (si nécessaire) pour la participation à une réunion du Comité exécutif du district doivent être approuvés au préalable par le gouverneur de district avant d'être remboursés.

Les frais d'hébergement et d'inscription qui est nécessaire pour participer à d'autres affaires du district tenues dans une autre ville seront remboursés pour le gouverneur de district, vice-gouverneur à la formation et vice-gouverneur au marketing.

### **Formation mi-année (région VI)**

Les frais de transport, d'hébergement et d'inscription pour le gouverneur du district actuel, le vice-gouverneur à la formation et le vice-gouverneur au marketing seront remboursés par le district pour les dépenses suivantes :

#### **Les dépenses remboursables**

- Frais d'avion (classe économique), si pas remboursé par notre siège social
- Train, si pas remboursé par notre siège social
- Kilométrage (25 cents par kilomètre), si pas remboursé par notre siège social
- Frais d'inscription
- Chambre d'hôtel standard (à partager si possible)
- Taxi ou service de navette pour et/ou à partir de l'hôtel (si nécessaire)

### **Convention internationale**

Les frais de transport, d'hébergement et d'inscription pour le gouverneur du district actuel, le vice-gouverneur à la formation, le vice-gouverneur au marketing et le gouverneur du district sortant seront remboursés par le district pour les choses suivantes:

#### **Les dépenses remboursables**

- Frais d'avion (classe économique), si pas remboursé par notre siège social
- Train, si pas remboursé par notre siège social
- Kilométrage (25 cents par kilomètre), si pas remboursé par notre siège social
- Frais d'inscription
- Chambre d'hôtel standard (à partager si possible)
- Taxi ou service de navette pour et/ou à partir de l'hôtel (si nécessaire)

## Téléphone

Le coût des appels téléphoniques, directement liés et engagés dans l'exercice des fonctions du bureau du district seront remboursés. Les officiels du district sont invités à effectuer la majeure partie de leurs appels pour Toastmasters au cours de période accusant des frais réduits (le soir et les fins de semaines).

## Les dépenses non-remboursables

- Le stationnement
- Les repas et les rafraîchissements
- Les appels téléphoniques sur un téléphone cellulaire
- Appels personnels
- Courrier personnel
- Les services Internet
- Les dépenses pour les clubs Toastmasters – Les clubs Toastmasters doivent payer leurs propres dépenses à partir de leurs propres fonds. Les fonds du district sont uniquement pour conduire les affaires du district.

## Présentation et approbation des demandes de remboursement

Toutes les demandes de remboursement doivent être approuvées par le gouverneur de district. Il s'agit de soumettre la demande d'indemnité au gouverneur de district dans les 60 jours suite à la date de laquelle la dépense a été encourue, ou au plus tard le 31 juillet pour les dépenses encourues au mois de juin. Toute demande présentée après cette période pourrait ne pas être remboursée. Dans un délai d'un mois de l'approbation d'une demande d'indemnité, le trésorier du district émettra un chèque de remboursement.

## Autres lignes directrices

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les politiques et procédures de Toastmasters International à la page Web suivante :

<http://www.toastmasters.org/Members/OfficerResources/PoliciesandProcedures/PoliciesandProcedures.aspx>

- VI B. District
- VI D. Financial

---

Claude Léveillé  
Trésorier de district (2010-2011)  
Toastmasters – District 61

Tél : (514) 381-8767 et/ou (514) 856-8647  
Courriel : [claudeline@sympatico.ca](mailto:claudeline@sympatico.ca)  
Si urgence : [claud.leveille@rbc.com](mailto:claud.leveille@rbc.com)